



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 20 : Initiative *Aucun pays laissé de côté*

PROGRAMME D'ASSISTANCE SYSTÉMIQUE DU BUREAU RÉGIONAL DE L'OACI POUR L'AMÉRIQUE DU NORD, L'AMÉRIQUE CENTRALE ET LES CARAÏBES (NACC)

(Note présentée par le Mexique)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note souligne la contribution et l'assistance que le Programme d'assistance systémique du Bureau régional de l'OACI pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (NACC) a apportées au système d'aviation du Mexique afin de renforcer la mise en œuvre efficace des normes et des pratiques recommandées internationales (SARP) dans l'ensemble du système aéronautique.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à prendre note des informations figurant dans la présente note ;
- à reconnaître le Programme d'assistance systémique (SAP) comme un programme innovateur qui a apporté d'importants avantages aux États participants, en soulignant les travaux de mise en œuvre et de surveillance de ce programme par le Bureau régional NACC ;
- à envisager de reproduire ce programme dans d'autres régions, dans le cadre d'échange de connaissances et de coopération entre bureaux régionaux.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques suivants : <i>Sécurité, Sûreté et facilitation, et Environnement.</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire de 2020-2022 ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions en vigueur de l'Assemblée</i> Doc 7300, <i>Convention relative à l'aviation civile internationale</i>

¹ Versions anglaise et espagnole fournies par le Mexique.

1. INTRODUCTION

1.1 Le Bureau régional de l'OACI pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes (NACC) a été créé par le Conseil donnant suite à l'Initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB), pour assurer une meilleure harmonisation mondiale de la mise en œuvre des normes et des pratiques recommandées (SARP) et permettre à tous les États membres d'avoir accès aux importants avantages socio-économiques d'un transport aérien sûr et fiable.

1.2 À l'appui d'un tel objectif, le Bureau régional NACC a établi sa propre stratégie adaptée spécifiquement à la région NAM/CAR pour mettre en œuvre l'Initiative NCLB dans ses États membres, en se concentrant sur les priorités déterminées de concert entre le bureau régional et les différents États pour renforcer la mise en œuvre efficace des SARP de l'OACI et résoudre les préoccupations significatives de sécurité (SSC). Cette démarche mondiale comprend une méthodologie de surveillance qui couvre les différents domaines du système de l'aviation civile, tels que la navigation aérienne, la sécurité, la facilitation, les aérodromes, la certification et l'environnement.

2. ACTIVITÉS MENÉES PAR LE BUREAU RÉGIONAL NACC POUR AIDER LE SYSTÈME DE L'AVIATION DU MEXIQUE

2.1 Le Mexique étant le pays hôte du Bureau régional NACC, l'État mexicain a été retenu comme premier système aéronautique de la Région à bénéficier du SAP. Pour répondre aux exigences du Bureau régional NACC, la Direction générale de l'aéronautique civile (DGAC) a mis sur pied une équipe multidisciplinaire chargée d'étudier et de répondre aux recommandations formulées par les cadres responsables dans chacun des domaines visés par le SAP.

2.2 Durant la première phase du SAP pour le Mexique, des réunions se sont tenues régulièrement pour examiner les progrès réalisés et prendre des décisions de haut niveau de concert avec les cadres du Bureau régional NACC et de la DGAC du Mexique. De même, des réunions seront organisées régulièrement entre les fonctionnaires de l'OACI et les spécialistes de l'Autorité de l'aviation mexicaine pour étudier les recommandations formulées et rendre compte des progrès réalisés sur des questions techniques particulières.

2.3 Le 15 février 2019, le Gouvernement du Mexique a officialisé sa participation au SAP en signant l'accord soumis par le Bureau régional NACC, qui établit la Mission d'assistance technique au Mexique et désigne les personnes responsables de chacun des éléments critiques du programme, avec le plan d'action correspondant.

2.4 Durant la deuxième phase du SAP du Mexique, la méthodologie du Bureau régional NACC a montré une amélioration notable de la situation grâce à un mécanisme mieux planifié avec une démarche plus personnalisée et techniquement directe entre les différents interlocuteurs. C'est ainsi que deux réunions de haut niveau ont eu lieu, ainsi que des téléconférences et des rencontres individuelles entre les fonctionnaires de l'OACI et les spécialistes de la DGAC, pour donner suite aux questions techniques figurant dans le plan d'action du Mexique.

2.5 Le SAP conçu par le Bureau régional NACC a été harmonisé, en vue d'une exécution homogène dans tous les États de la région NACC, comprenant cinq phases, à savoir :

- a) Engagement politique ;
- b) Collecte et analyse de données ;

- c) Établissement d'un plan d'action conjoint État/OACI ;
- d) Mise en œuvre et surveillance ;
- e) Suivi et durabilité.

3. AVANTAGES DE LA PARTICIPATION DU MEXIQUE AU SAP

3.1 De par sa complexité, le système de l'aviation du Mexique représente un défi pour l'Autorité aéronautique mexicaine, car sa conception institutionnelle est limitée à ses ressources humaines et économiques, et la mobilité constante des responsables des divers domaines mène parfois à une impasse dans le suivi des engagements internationaux envers notre pays. En conséquence, la participation officielle du Mexique au SAP est un élément indispensable du programme et établit l'engagement du pays à surveiller et à répondre en temps opportun aux recommandations de l'équipe d'experts du Bureau régional NACC dans le cadre d'un mécanisme systématique avec des délais spécifiques et des objectifs à atteindre, ce qui donne un aspect quantitatif à la formule suivie par le Bureau régional NACC pour s'acquitter des responsabilités découlant de l'application des SARP, et qui donne un indicateur objectif et mesurable des progrès accomplis.

3.2 Les activités ordinaires et personnalisées réalisées avec chacun des experts de l'OACI chargés des éléments critiques du SAP ont permis à l'Autorité aéronautique mexicaine de disposer d'un paramètre pour établir des cibles à court et à moyen terme en fonction de chaque carence détectée, à la suite de laquelle un mécanisme interne est déclenché selon lequel chaque fonctionnaire responsable de son domaine particulier est responsable de la réalisation de ses obligations et de la communication de ses résultats au coordonnateur national pour qu'il en soit tenu compte dans le degré général de conformité.

3.3 Des progrès importants ont été obtenus dans des domaines particuliers, tels que le suivi du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), le Programme de certification d'aéroport, le Programme national de mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances (PBN), et le Programme national de sécurité (PNS), permettant d'obtenir des experts du Bureau régional NACC des orientations fondamentales et des recommandations sur la surveillance de leur mise en œuvre.

4. CONCLUSIONS

4.1 Le SAP a été pour l'Autorité de l'aviation mexicaine un outil exceptionnel pour continuer à renforcer ses responsabilités dans l'application des SARP, en plus de devenir le moteur de la poursuite des activités afin de relever le niveau de mise en œuvre efficace du système de l'aviation du Mexique, actuellement établi à 86,14 % pour ce qui est des normes de sécurité opérationnelle ; cela place notre pays au 9^e rang dans la région, dont le taux moyen de mise en œuvre est actuellement de 71 %.

4.2 Même si le système de l'aviation du Mexique est supérieur à la moyenne régionale, le Gouvernement mexicain vise à moyen terme, avec bien entendu les conseils et le soutien du Bureau régional NACC, un taux supérieur à 90 % de mise en œuvre efficace, afin de suivre une courbe en hauteur qui permettra à notre pays de répondre de façon optimale à la croissance du secteur et de se placer, dans les années à venir, aux premiers rangs de la mise en œuvre à l'échelle régionale.